



Divorce et crédit conso...

Par **peg73**, le **15/04/2012** à **15:20**

Bonjour, je souhaite avoir une réponse sur le problème suivant :mon ami est en instance de divorce mais la procedure est suspendue car sa femme avait des credits conso revolving au nom de madame et ne peut pas les solder car petit revenu.Il refuse de le faire mais se demande si ce serait mieux de lui solder lui en faisant un credit de son coté (somme : 8000 euros).Le temps passe et rien n'avance.Peut il acclerer la procedure s'il solde lui le credit et faire un papier officiel comme quoi elle lui rembourse le credit a lui.Quelle est la solution idéale selon vous?

merci

Par **Laure11**, le **15/04/2012** à **19:25**

Bonjour,

Votre ami étant marié, il est solidaire des crédits, même s'ils sont au nom de Madame. Il doit donc prendre à sa charge la moitié des crédits.

Si son épouse ne règle rien, l'intégralité des remboursements lui incombera.

Cordialement.